



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Président de l'Association des Maires de France

Monsieur Bruno RETAILLEAU
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75000 PARIS Cedex 08

Cannes, le 23 novembre 2024

Réf: DC / TM 2401134955

Monsieur le Ministre, *Cher Bruno,*

Je m'adresse directement à vous pour attirer votre attention sur la demande faite par la Mairie de Cannes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène pluvieux d'une intensité particulière, et aux graves conséquences, qui a sévi sur la ville de Cannes le lundi 23 septembre dernier.

En 20 minutes, entre 7 h 20 et 7 h40, plus de 50 mm d'eau se sont déversés sur la commune de Cannes et aux alentours.

Un quartier a été particulièrement touché, celui de République, qui est aussi un réceptacle des eaux collinaires en provenance du Cannel et du secteur de la Californie à Cannes.

Les images sont celles d'un désastre au même titre que lors des inondations meurtrières du 3 octobre 2015.

Par endroit, l'eau est montée dans les appartements et commerces jusqu'à 1,50 m.

Les flots ont envahi le boulevard emportant les véhicules et le mobilier urbain. La rapidité et l'intensité du phénomène étaient telles que l'eau n'a pu s'engouffrer dans le vallon de la Foux, mais a suivi les voies de circulation.

Nombre de commerces, piliers de ce quartier en difficulté (c'est un ancien quartier prioritaire de la politique de la ville), risquent de périliter car, malgré pour certains d'entre eux la présence d'une couverture pour les aléas climatiques, les clauses d'exclusion pour écoulements, ruissellements, orages sont opposées, surtout en raison d'un plan de prévention des risques inondation existant sur la commune.

Seule la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permettrait à ses activités à l'arrêt de reprendre.

A défaut, sans cette prise en charge assurantielle, les commerçants et artisans sinistrés vont mettre la clef sous la porte. Ce quartier populaire ne s'en remettra pas, alors que la Mairie investit beaucoup pour le dynamiser, par l'embellissement de l'espace public, l'installation de nouveaux services publics et l'engagement d'un vaste programme de protection aux inondations.

Or, même si la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite auprès du Préfet le jour-même, comme en témoignent les documents joints, la commission interministérielle qui devait se prononcer aurait été repoussée au 18 décembre prochain.

Cette situation est très préjudiciable et tout attermoiement serait incompréhensible. Les images qui passaient en boucle sur les chaînes d'information témoignent de l'ampleur du désastre pour le quartier République. Il en est de même des photographies produites dans le dossier ci-joint.

La Mairie, quant à elle, a œuvré pendant plus d'une semaine pour remettre la voirie et les places en l'état et pour aider les particuliers à vider les caves de leur contenu détruit.

C'est pour cette raison que je m'en remets à vous pour soutenir cette demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposée par la Ville de Cannes pour les intempéries du 23 septembre 2024, et qui ont particulièrement touché le quartier République.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*Mon Le Maire,
Face aux dommages des
immeubles, les commerçants
sinistrés ne peuvent
reprendre leur
activité.*

Le Maire,



David LISNARD

*Le quartier concerné est très
réduit dans l'aspect financier et social, mais il
est vital pour les victimes. Et, pour bien connaître le sujet, je
présente que la situation, les localités si violentes, rend légitime et
irresponsable la reconnaissance en état de catastrophe. Je compte sur toi!
David Lisnard*

Pièces jointes :

- Copie du courrier au Préfet des Alpes-Maritimes ;
- Copie de la demande communale de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle ;
- Rapport sur l'épisode orageux intense du 23/09/2024.